

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021, À COMPTER DE 8H30 À L'HÔTEL INTERCONTINENTAL MONTRÉAL, SALLE SHERWOOD S. ET PAR WEBEX

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Julien Beaulieu, vice-président
- M^e Marisol Miro
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Chantal Sauriol
- M^e Régis Boisvert
- M^e Audrey Gagnon
- M^e Myralie Roussin
- M^e Isabelle Cloutier
- M^e Marcel-Olivier Nadeau
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Est absente :

- M^e Roxane Préfontaine

Sont invités :

- M^e Maria De Michele (point 7.2)
- M. Jude Martineau (point 7.2)
- M^{me} Hélène Bisson (point 7.4)
- M^{me} Mylène Tremblay de la firme Les Évadés (point 7.4)
- M. Claude Riopel de la firme Les Évadés (point 7.4)
- M. Alain Vinet de la firme Les Évadés (point 7.4)
- M^e Julie Allard (point 6.1)

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Louis-François Brodeur, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé et l'adoptent tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14 SEPTEMBRE, 12, 18, 24, 26 ET 29 NOVEMBRE ET 1^{ER} ET 7 DÉCEMBRE 2021
- 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.2.1 PROJET LEXIUS
 - 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC
 - 2.2.2.1 CIVILE
 - 2.2.2.2 FAMILIALE ET JEUNESSE
 - 2.2.2.3 CRIMINELLE
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
 - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
 - 2.7.1 RÈGLEMENT ENCADRANT LES CLINIQUES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES (PL 75)
 - 2.7.2 OBNL
 - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
 - 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE
 - 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 TABLEAUX DE BORD
- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
 - 4.2 POLITIQUE DU BARREAU DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE PARTENARIAT AVEC UN AMBASSADEUR
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RECOMMANDATION CFI
 - 5.2 DEMANDE DE LEVÉE DE LA SANCTION DE RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 6.1 AVANCEMENTS DES PROJETS TIS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 DOSSIER DE RECOUVREMENT
 - 7.2 PRÉSENTATION - FARPBQ
 - 7.2.1 TARIFICATION ET POSSIBLES AMENDEMENTS À LA POLICE D'ASSURANCE POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2022
 - 7.2.2 NOMINATION - COMITÉ DE DÉCISION
 - 7.3 DEMANDE D'INTERVENTION
 - 7.4 PRÉSENTATION - CAMPAGNE PUBLICITAIRE
 - 7.5 AVIS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS
 - 7.5.1 PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
 - 7.5.2 NOUVEAU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU
 - 7.6 NOMINATION - COMITÉ DE DÉCISION
 - 7.7 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 10 DÉCEMBRE 2021
 - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14 SEPTEMBRE, 12, 18, 24, 26 ET 29 NOVEMBRE ET 1^{ER} ET 7 DÉCEMBRE 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent les procès-verbaux des séances des 14 septembre, 12, 18, 24, 26 et 29 novembre et 1^{er} et 7 décembre 2021 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux du 14 septembre, 12, 18, 24, 26 et 29 novembre et 1^{er} et 7 décembre 2021 sans correction;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 18 novembre 2021 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

- **Rencontre avec le ministre de la Justice (30 novembre 2021) :** Ils ont discuté de plusieurs dossiers :
 - Suivi du rapport intérimaire du groupe de travail indépendant sur l'aide juridique : Il a confirmé que le ministère de la Justice allait donner suite à toutes les recommandations du groupe de travail indépendant.
 - Tribunal spécialisé en matière de violences à caractère sexuel : Ils ont discuté des formations qui pourraient être données par le Barreau du Québec. Ces formations seraient prêtes en février ou mars prochain.
 - Projet de loi 96 : Il a confirmé qu'il souhaitait que le projet soit adopté rapidement.
 - Projet de loi 75 : Ce dossier sera discuté au point 2.7.1.
 - Organismes à but non lucratif : Ce dossier sera discuté au point 2.7.2.
- **Rentrée de Paris (22 au 28 novembre 2021) :** C'était un bel événement qui a permis à tous les bâtonniers francophones de se rencontrer. Plusieurs sujets ont été discutés, notamment la situation en Afghanistan.
- **Rencontre avec M^e Doree Levine, présidente de l'Association de droit Lord Reading (8 décembre 2021) :** Il s'agissait d'une rencontre afin d'établir un premier contact. Elles ont également discuté du mémoire du Barreau sur le projet de loi 96. Malgré une critique d'un membre, M^e Levine a rassuré la bâtonnière à l'effet que l'Association était heureuse du contenu du mémoire.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.



Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier fait le suivi de ce dossier.

Il salue la confirmation du ministre de la Justice donnée à la bâtonnière à l'effet que toutes les recommandations contenues dans le rapport intérimaire du groupe de travail indépendant seraient mises en œuvre prochainement. Il faut cependant s'assurer de faire des suivis puisque c'est ce qui est promis depuis septembre.

Le Barreau continue aussi à avoir des rencontres de suivi avec les associations de membres sur le sujet. Les associations n'anticipent pas faire de mesures de pression pour le moment, mais pourraient y réfléchir si les recommandations ne sont pas mises en œuvre rapidement.

Les membres du Conseil d'administration discutent aussi de points qui feront l'objet du rapport final du groupe de travail indépendant comme le mécanisme de négociation des tarifs d'aide juridique.

Il invite les membres à lui poser des questions sur le sujet.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

2.2.1 PROJET LEXIUS

Inf : M^e André-Philippe Mallette résume les derniers développements dans ce dossier.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau discute de la dernière rencontre du chantier législatif, notamment de la question des déclarations assermentées.

2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC

2.2.2.1 CIVILE

Inf : M^e Audrey Gagnon fait le suivi des travaux de la table justice en matière civile.

Elle présente le rapport du sous-groupe civil de la Table justice Québec de même que le projet de protocole préjudiciaire. Ce rapport est le fruit de la collaboration entre

tous les membres de la table justice. Il a été adopté par tous les partenaires lors de la dernière réunion. Elle résume certaines des discussions tenues.

M^e Gagnon ajoute que le sous-ministre de la Justice responsable de cette Table a salué le travail du Barreau dans le cadre de ces travaux.

Les membres du Conseil d'administration discutent du contenu du rapport.

En réponse aux questions des membres, M^e Gagnon précise ce qui suit :

- Les mesures proposées favorisent une meilleure administration de la justice et plus de règlements de dossiers. Cela étant dit, elles ne sont pas la solution dans tous les dossiers. Aussi, il sera important pour le Barreau du Québec de faire la promotion de ces moyens auprès des membres.
- Il a été discuté de la possibilité d'imposer des conséquences aux parties qui refusent des offres de règlement raisonnables, mais cela n'a pas été retenu en raison de l'absence de consentement parmi les participants aux travaux du sous-groupe.
- Il est recommandé que les documents échangés dans le cadre du protocole préjudiciaire puissent être utilisés dans le cadre des procédures. Il s'agit d'une mesure déjà implantée ailleurs (comme en Angleterre) et qui donne des résultats favorables.

2.2.2.2 FAMILIALE ET JEUNESSE

Inf : Ce dossier n'est pas traité dans le cadre de la présente réunion.

2.2.2.3 CRIMINELLE

Inf : Ce dossier n'est pas traité dans le cadre de la présente réunion.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau fait le suivi de ce dossier.

Le Barreau du Québec a rencontré M^e Jean-Claude Latraverse, nommé par le ministère de la Justice, pour étudier ce dossier et produire un rapport. Il est présentement en collecte de données. Il a posé plusieurs questions sur le sujet.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : M^e Catherine Ouimet indique que la réforme du programme de l'École du Barreau du Québec suit son cours.

2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Inf : M^e Catherine Ouimet fait le suivi de ce dossier.

Le groupe de travail a accueilli les représentants du Barreau de l'Ontario qui s'occupe du service d'Ombudspersonne. Le Barreau de l'Ontario retient les services d'une firme externe à cet effet.

Le groupe de travail accueillera prochainement des représentants du Barreau de la Colombie-Britannique qui ont une ombudspersonne à l'interne. Des recommandations seront ensuite présentées au Conseil d'administration.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Ce dossier n'est pas discuté lors de la présente séance.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que le groupe de travail étudie présentement le dossier des parajuristes.

2.7.1 RÈGLEMENT ENCADRANT LES CLINIQUES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES (PL 75)

Inf : M^e André-Philippe Mallette fait le suivi de ce dossier :

- Les discussions ont continué avec l'Office des professions et la Chambre des notaires afin de finaliser les deux règlements. Des modifications légistiques et de forme de même que certaines modifications visant à ce que les deux règlements contiennent les mêmes conditions d'admissibilité pour agir à titre de professionnels superviseurs ont été apportées.
- Aussi, à la suite de discussions tenues entre la bâtonnière et le ministre de la Justice, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires ont accepté de réduire le seuil minimal de crédits universitaires complétés afin qu'un étudiant soit admissible à donner des avis juridiques dans le cadre d'une clinique juridique étudiante universitaire à 45 crédits.
- Les projets de règlements devaient être présentés aux membres de l'Office des professions pour adoption à la suite de recommandation conjointe le 16 décembre 2021.
- Par la suite, les ordres professionnels ont été approchés la semaine dernière relativement à la question de la supervision étroite. Les ordres professionnels ont émis leur désaccord à l'idée de réduire la portée de la supervision étroite pour des questions de protection du public.

- Nous avons été informés hier par le ministère de la Justice que le dossier ne serait pas étudié le 16 décembre par l'Office et serait reporté après les Fêtes afin de donner l'opportunité au ministère de la Justice et à l'Office des professions de discuter d'une révision de cette disposition.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier.

2.7.2 OBNL

Inf : Madame la bâtonnière Claveau fait le suivi de ce dossier. Elle a eu des discussions avec le ministre de la Justice à cet égard. Le Barreau va présenter au ministre sa demande de procéder à une modification législative et permettre aux membres d'exercer en OBNL. Il était très ouvert à le permettre et il a offert de procéder à d'autres modifications à la *Loi sur le Barreau* qui permettrait un meilleur accès à la justice et une meilleure protection du public. Il a demandé de transmettre rapidement les demandes de modifications souhaitées pour étude. Le 15 décembre 2021, la demande a été transmise au ministre de la Justice.

2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

Inf : M^e André-Philippe Mallette présente le *Rapport sur la situation des interprètes judiciaires* préparé par le groupe de travail sur la situation des interprètes judiciaires et les recommandations qui y sont contenues.

À la question d'une membre, il confirme que le forum qui serait mis sur pied serait appelé à étudier tout enjeu en lien avec l'interprétation judiciaire, incluant la question des interprètes offrant des services dans les communautés autochtones de la Côte-Nord ou au Nunavik.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter le rapport et la recommandation qui y est contenue.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le *Rapport sur la situation des interprètes judiciaires* préparé par le groupe de travail sur la situation des interprètes judiciaires;

CONSIDÉRANT l'importance de l'interprète judiciaire dans le système de justice;

CONSIDÉRANT les enjeux d'accès à la justice, d'administration de la justice et de protection du public en lien avec l'interprétation judiciaire;

D'ADOPTER le *Rapport sur la situation des interprètes judiciaires*;

DE RECOMMANDER au ministère de la Justice la mise sur pied d'un forum sur la situation des interprètes judiciaires qui pourrait notamment étudier les pistes de réflexion proposées dans le Rapport.

2.9 ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que le groupe de travail continue ses travaux. Des recommandations pourraient être présentées lors d'une prochaine rencontre du groupe de travail.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

M^e Sylvie Champagne discute de certains dossiers :

- Projet de loi 2 : réforme du droit de la famille : un complément de rapport sera présenté au Conseil d'administration sur le sujet à la suite de questions posées dans le cadre des travaux de la commission.
- Projet de loi 14 : encadrement des stagiaires : Le SOAJ procède à l'étude de ce projet de loi.
- Projet de loi 15 : jeunesse : Le SOAJ procède à l'étude de ce projet de loi.
- Projet de loi C-9 : déontologie judiciaire : Le SOAJ procède à l'étude de ce projet de loi.

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres prennent connaissance du tableau de bord déposé par le SOAJ.

4. GOUVERNANCE

4.1 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier présente la recommandation du Comité d'éthique et de gouvernance relativement à la révision de la politique de remboursement des dépenses. Les documents déposés détaillent les modifications suggérées et les comparatifs étudiés dans le système professionnel.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la révision de la politique de remboursement des dépenses.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service en date du 9 décembre 2021 préparée par le Comité d'éthique et de gouvernance;

D'ADOPTER les révisions proposées telles que présentées au tableau ci-dessous :

| DÉPENSE | Barreau (juin 2017) | PROPOSITION |
|-------------------------|--|---|
| Déplacements | | |
| Kilométrage | 0,43 \$/km | 0,53 \$/km Allocation de covoiturage : 0.10 \$/km |
| Location voiture | Coût réel | Coût réel |
| Train, avion | Coût réel raisonnable | Coût réel raisonnable |
| Stationnement | Coût réel | Coût réel |
| Repas et boisson | | |
| Petit déjeuner | 20 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables | 20 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables |
| Dîner | 35 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables | 35 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables Pour bâtonnier et ses représentants : 60 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables. Et lorsqu'ils sont en représentation, les coûts raisonnables. |
| Souper | 50 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables | 50 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables Pour bâtonnier et ses représentants : 75 \$, boisson et pourboire inclus, mais plus les taxes applicables. Et lorsqu'ils sont en représentation, les coûts raisonnables. |
| Hébergement | Remboursement des coûts réels de l'hôtel pour le nombre de nuits nécessaires à l'activité en retenant toutefois les hôtels reconnus par le Barreau du Québec. S'il s'agit d'une réservation faite par le Barreau du Québec (Conseil d'administration, Journées du Barreau, autres activités), seul le coût de la nuitée, tel que | |

| | | |
|-------------|---|---|
| | négocié par le Barreau du Québec, sera remboursé. Si vous choisissez un autre hôtel que celui recommandé, le Barreau du Québec remboursera l'équivalent du montant négocié. | |
| Gardiennage | 10 \$/heure (peu importe le nombre d'enfants), jusqu'à un maximum de 50 \$, pour toute activité convoquée par le Barreau du Québec, après 17 h et dont l'âge des enfants se situe entre 0 et 12 ans | 15 \$/heure (peu importe le nombre d'enfants), jusqu'à un maximum de 75 \$, pour toute activité convoquée par le Barreau du Québec, après 17 h et dont l'âge des enfants se situe entre 0 et 12 ans |

4.2 POLITIQUE DU BARREAU DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE PARTENARIAT AVEC UN AMBASSADEUR

Inf : M^e Catherine Ouimet présente le projet de *Politique du Barreau du Québec en matière de partenariat avec un ambassadeur*.

Les membres sont en accord avec l'adoption de la *Politique du Barreau du Québec en matière de partenariat avec un ambassadeur*.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER la *Politique du Barreau du Québec en matière de partenariat avec un ambassadeur*.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Inf : M^e Audrey Gagnon sort de la salle des délibérations pour ce point.

Ces deux dossiers ont été reportés par quelques membres du Conseil d'administration lors de la séance courriel 22 tenue le 29 octobre 2021 et la séance virtuelle du 12 novembre dernier.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e André-Philippe Mallette présente le dossier. Il souligne que le Conseil d'administration souhaitait déterminer les distinctions entre cette réclamation et celle dans un autre dossier lié au même avocat pour lequel le Conseil d'administration avait décidé d'indemniser la réclamante. Il présente l'analyse du dossier.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour accueillir partiellement la réclamation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 DEMANDE DE LEVÉE DE LA SANCTION DE RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point et sont en accord pour lever la sanction de radiation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution 5.1.5 du Conseil d'administration du Barreau du Québec du 27 août 2021 prononçant la radiation administrative de [REDACTED] [REDACTED] membre inscrit sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que la radiation administrative d'une personne inscrite sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* demeure en vigueur jusqu'à ce que la personne qui en fait l'objet fournisse à l'Ordre la preuve qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16, et jusqu'à ce que cette sanction ait été levée par le Conseil d'administration, en vertu de l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que la personne suivante a déposé auprès du Comité sur la formation continue obligatoire les preuves démontrant qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16 :

■ [REDACTED]

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la formation continue obligatoire à l'effet que [REDACTED] a démontré qu'il a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que le Comité sur la formation continue obligatoire recommande aux membres du Conseil d'administration de lever la sanction et de déclarer que la personne ci-haut mentionnée peut procéder à sa réinscription au Tableau de l'Ordre selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre;

CONSIDÉRANT l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE LEVER la sanction de radiation prononcée le 27 août 2021 et permettre la réinscription, selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre, de la personne suivante :

➤ [REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 AVANCEMENTS DES PROJETS TIS

Inf : M^e Julie Allard, directrice des TI, fait l'état du suivi des projets TI. Elle présente le document déposé au Conseil d'administration. Elle s'attarde :

- Aux faits marquants de la dernière période, notamment l'embauche de nouvelles ressources humaines, les travaux d'analyse, les autres travaux, la migration des systèmes vers l'infonuagique et des travaux de gouvernance.
- L'état d'avancement du projet Évolution.
- Les prochaines d'activités de janvier à mars 2022.
- Le suivi du budget et des honoraires.

Le Comité des affaires d'assurance a tenu en considération deux objectifs dans son analyse, soit le principe de la prime universelle pour les membres et celui de conserver une prime stable à travers les années.

Les actuaires ont préparé un rapport qui a guidé la recommandation du Comité des affaires d'assurance. Il explique les démarches de l'actuaire.

En conclusion, le Comité des affaires d'assurance recommande une prime d'assurance à 700 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, représentant une diminution de 50 \$ ou 6,7 % par rapport à l'année précédente.

Il demande aux membres s'ils ont des questions :

- La saine gestion des fonds et des placements de même que le nombre de réclamations et les montants réclamés expliquent la possibilité d'avoir une prime beaucoup plus basse qu'ailleurs au Canada.
- Il n'y a pas de réclamation de 10M\$ pour le moment.
- Les actuaires évaluent le coût par assuré, mais ne tiennent pas compte des surplus.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la recommandation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation du Comité des affaires d'assurance de fixer la prime d'assurance à 700 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 29 novembre 2021 préparé par M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès du Conseil de sections conformément à l'article 15 de la *Loi sur le Barreau*;

DE FIXER la prime d'assurance à 700 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, représentant une diminution de 50 \$ ou 6,7 % par rapport à l'année précédente.

7.2.2 NOMINATION - COMITÉ DE DÉCISION

Inf : M^e Maria De Michele souligne qu'une démission au Comité des affaires d'assurance crée un poste vacant. Elle recommande la nomination de M^e Marc Choquette, avocat pratiquant dans le domaine de l'assurance à Québec, pour combler cette vacance.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne que cette nomination a été étudiée par le Comité des nominations (voir le document déposé au point 7.6.) qui recommande la nomination.

Les membres discutent de la recommandation.

M^{es} Audrey Gagnon et M^e Marc-Olivier Nadeau s'abstiennent de voter sur cette proposition.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 30 novembre 2021 préparé par Me Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 8 décembre 2021 préparé par M. Louis-François Brodeur, chef de cabinet et secrétaire du Comité des nominations;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les assureurs*, du *Code des professions*, de la *Politique de nominations des membres du comité de décision et des membres du comité des affaires d'assurance*;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle nomination est requise au Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle suite à la retraite de M^e André Migneault;

DE NOMMER M^e Marc Choquette, en remplacement de M^e André Mignault, à titre de membre du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024.

7.3 DEMANDE D'INTERVENTION

Inf : Ce dossier est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.4 PRÉSENTATION - CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Inf : Madame Hélène Bisson, directrice des communications, est accompagnée de Mylène Tremblay, Claude Riopel et Alain Vinet de la firme *Les Évadés*.

Mme Tremblay, M. Riopel et M. Vinet présentent la démarche de la stratégie de communication, les orientations stratégiques, le défi de la campagne et les stratégies médias. Les prochaines étapes sont également présentées.

Ils demandent aux membres s'ils ont des questions. Les membres du Conseil d'administration échangent sur le public cible de la campagne.

Mme Hélène Bisson et les représentants de la firme Les Évadés quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la campagne publicitaire et de son arrimage avec le futur plan stratégique.

7.5 AVIS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS

Inf : M^e Catherine Ouimet présente les avis du Comité de la formation des avocats (CFA) relative au programme de formation développé par l'Université du Québec en Outaouais et au nouveau programme de l'École du Barreau.

Le Conseil d'administration doit décider s'il entérine ces avis.

7.5.1 PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Inf : Ce point sera reporté à la prochaine séance puisque les représentants de l'UQO viendront faire une présentation du nouveau programme à la séance du Conseil d'administration de février.

7.5.2 NOUVEAU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'Avis favorable du CFA relativement au projet de réforme du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau.

Le Conseil d'administration entérine l'Avis du CFA relativement au nouveau programme de l'École du Barreau.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'avis du Comité de formation des avocats relativement au projet de réforme du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau;

CONSIDÉRANT les articles 12 al. 3 (7) et 184 al. 1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;

D'ENTÉRINER l'Avis du Comité de formation des avocats relativement au projet de réforme du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau.

7.6 NOMINATION - COMITÉ DE DÉCISION

Inf : Ce point a été traité au point 7.2.2.

7.7 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun point à traiter au varia pour la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre